

Programme

1/ *Le Focus* :

Analyse pragmatique des réformes en cours ou à venir (loi, décrets d'application, circulaire...)

2/ *Les petites histoires*

Les apports concrets des décisions de la cour de cassation et des cours d'appel relatives aux relations individuelles et collectives de travail :

- Les libertés fondamentales
- Le contrat de travail (choix, rédaction, modification, clauses sensibles, ...)
- La durée du travail, les congés
- La maladie, AT/MP, l'inaptitude, santé et sécurité
- La rupture du contrat de travail (procédure, motifs, suites...)
- Les relations collectives (accords collectifs, élections, fonctionnement des IRP, protection des représentants du personnel...)

3/ *En bref*

Les nouveautés réglementaires à connaître (publication de textes, entrées en vigueur, nouveaux taux de cotisations, etc.)

| Prérequis/niveau : | Objectifs pédagogiques : | Méthode pédagogique : |
|--|--|--|
| Perfectionnement des connaissances en droit social | <ul style="list-style-type: none">▪ Mise à jour des connaissances▪ Anticiper / appréhender les évolutions▪ Adaptation à l'emploi / Développement des compétences | <ul style="list-style-type: none">▪ Présentielle▪ Rappel des bases avant d'aborder les nouveautés▪ Equilibre théorie/pratique▪ Echanges▪ Remise d'un support pédagogique▪ Quizz et évaluation à chaud |

| Durée : | Dates : | Animateurs : |
|---------------------------------------|--|---|
| 4 journées par an De 09H00 à 17H30 | <ul style="list-style-type: none">▪ 12 mars 2020▪ 18 juin 2020▪ 17 septembre 2020▪ 10 décembre 2020 | <ul style="list-style-type: none">▪ Michel DUHAUT▪ Anne Christine ROUSSET Avocats expérimentés en droit social DUHAUT AVOCATS |

| Lieu : | Tarif : |
|--|---|
| Lieu de prestige à définir Zone Antibes / Mougins | 2 360 € HT (2 832 € TTC) par participant pour les 4 journées Repas et collations offerts |